

Forêt et archéologie : inventorier, gérer et protéger le patrimoine de nos forêts

Un fort potentiel archéologique constaté dans de nombreux massifs forestiers laisse à penser que la forêt française est un milieu qui peut constituer un espace riche sur ce plan. Depuis quelques années, la création d'une structure archéologique au sein de l'ONF concrétise la volonté de prendre en compte ce patrimoine dans la gestion forestière. Une méthodologie permettant d'intégrer les données archéologiques dans les aménagements forestiers a été mise au point grâce à l'étude réalisée sur la forêt domaniale de Floranges (Morbihan).

Bien qu'elle soit extrêmement riche en vestiges archéologiques, ce ne sont pas forcément des sites liés à son histoire ou à son exploitation que l'on retrouve le plus fréquemment en forêt. Effectivement, la forêt n'est pas un espace immuable et les actions de l'homme ont largement conditionné sa configuration spatiale actuelle. Retrouver en plein cœur d'une parcelle les vestiges d'un camp fortifié du Néolithique, d'une villa gallo-romaine ou d'une motte castrale du Moyen Âge n'est pas rare. Cette richesse archéologique en milieu forestier est due en grande partie aux bonnes conditions de préservation qu'offre le couvert végétal : les sols ont été dans l'ensemble moins érodés et moins remaniés qu'en contexte urbain ou agricole. Les structures, faiblement arasées, sont donc souvent bien conservées et observables sous forme d'anomalies topographiques plus ou moins prononcées (murs, levées de terre, fossés...).

Archéologie en forêt : un patrimoine souvent peu connu

Paradoxalement, la forêt est peu connue et relativement sous-documentée sur le plan archéologique. Ceci tient sans doute au fait qu'il s'agit d'un milieu contraignant

pour les archéologues (tant sur le plan de la prospection que de la fouille) et qu'elle n'a pas bénéficié du développement de l'archéologie préventive puisque la législation ne comprend pas un suivi des travaux forestiers. Malgré cela, de nombreuses informations sont connues des forestiers ou des associations traitant d'histoire et d'archéologie. Par ailleurs, si les sites archéologiques sont relativement bien protégés en forêt, ils restent néanmoins fragiles car souvent conservés en surface. De nombreux travaux forestiers peuvent ainsi nuire à l'intégrité des vestiges : passage d'engins lourds, débardage, dessouchage, plantation mécanisée... Il est donc nécessaire de rassembler toutes les informations archéologiques existantes mais dispersées afin de favoriser une prise en compte globale du patrimoine dans la gestion forestière.

La Mission archéologie : une structure récente

En 1999, la direction régionale de l'ONF Île-de-France a créé une structure, la Mission archéologie, composée de trois emploi-jeunes. En étroites relations avec la direction régionale des affaires culturelles, qui finance une partie de son fonctionnement, et le service

régional de l'archéologie, cette cellule a pour objectifs d'inventorier, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine archéologique présent dans les forêts gérées par l'ONF tout en sensibilisant le personnel à sa prise en compte dans la gestion forestière.

Depuis plus de quatre ans, de nombreuses actions ont été menées dans les forêts franciliennes. Plusieurs d'entre elles ont fait l'objet d'inventaires archéologiques et, suite à la tempête de décembre 1999, des actions de protection ont également été mises en œuvre sur de nombreux sites : information et sensibilisation des agents forestiers, diffusion des inventaires archéologiques, suivi de travaux d'exploitation, conseils de gestion adaptés en fonction de la sensibilité des sites. Par ailleurs, quelques actions de valorisation ont été entreprises ou sont en cours de réalisation.

Prise en compte de l'archéologie dans l'aménagement forestier de Floranges

En 2002, suite à une demande de la direction technique, la Mission

archéologie a réalisé une étude sur une forêt domaniale en cours de réaménagement (Floranges) afin de prendre en compte les données archéologiques dans la gestion de la forêt et de mettre en place une méthodologie permettant d'intégrer ce type de données dans les aménagements forestiers.

Située dans le département du Morbihan, au cœur des Landes de Lanvaux, la forêt domaniale de Floranges a une superficie de 783 ha. Très fréquentée, les enjeux en matière d'archéologie y sont importants, tant au niveau de la protection et de la gestion des sites qu'au niveau de leur valorisation (deux d'entre eux sont classés Monuments Historiques).

Un patrimoine riche

L'étude menée sur cette forêt s'est déroulée en plusieurs étapes : rassembler la documentation existante sur les sites archéologiques auprès du service régional de l'archéologie de Bretagne (SRA), des agents forestiers et des associations, vérifier ces informations sur le terrain par une prospection fine, compléter ces informations par des photographies et des relevés, déterminer des mesures de gestion adaptées et intégrer toutes ces données dans le nouvel aménagement de la forêt.

Cette étude s'est déroulée sur 8 jours et a permis de répertorier 27 sites (9 étaient connus du SRA) : il s'agit essentiellement de menhirs (isolés ou groupés) et de dolmens attribuables au Néolithique. Plusieurs tombelles ou tertres (dont certains ont été datés de l'Âge du Fer) ont également été retrouvés. De nombreux vestiges, non datés mais probablement plus récents, ont été identifiés : bâtiments, anciennes carrières, deux puits et une enceinte. Enfin, un talus marquant la limite d'un ancien parc mentionné au XVII^e siècle traverse la forêt d'est en ouest.

Tous ces sites ont fait l'objet d'une prospection fine, de photographies et de relevés GPS. À cette fin, un protocole de saisie des données GPS a été

La forêt de Floranges renferme de nombreux sites historiques et archéologiques dont la chronologie est attribuable à différentes périodes. Deux sites néolithiques sont classés Monuments Historiques : un alignement sur plus de 200 mètres de 56 menhirs dont la plupart ne sont plus dressés (photo 1) et un dolmen très bien conservé dont le cairn mesurant 15 mètres de diamètre est encore visible (photo 2).



Alignement de Kornevec et dolmen Roh Du A

mis en place par la Mission archéologique. Il permet de caractériser les points enregistrés en fonction de la nature du relief (positif, négatif, nul), de la nature du point (levée de terre, fossé, mur...), de sa position verticale

(sommets, fonds, bords...) et de sa position horizontale (extérieur, intérieur, angle, centre...). Ce « carnet de terrain » a été conçu pour pouvoir être utilisé dans toutes les forêts et sur tous les sites archéologiques.

Prise en compte dans l'aménagement forestier

Si des réflexions et des essais avaient déjà été menés en Île-de-France sur la manière d'intégrer les données historiques et archéologiques dans les aménagements, l'étude menée sur Floranges s'est faite véritablement dans une démarche de prise en compte du patrimoine dans l'aménagement, et ce, en concertation avec les différents participants : agent forestier, aménagiste, archéologues de l'ONF et du SRA.

Des degrés de protection (faible, moyen, fort ou absolu) ont été définis par le SRA pour les sites recensés lors de la prospection. Ces degrés ont été établis en fonction de l'intérêt scientifique des sites, de leur état de conservation et des remaniements ou déplacements éventuels de structures. Ainsi, un menhir important, mais qui a été déplacé depuis le Néolithique, se verra attribuer un degré de protection faible alors qu'un petit dolmen peu visible mais vraisemblablement peu perturbé aura un degré de protection fort. Le degré absolu concerne uniquement les sites classés Monuments Historiques. Enfin, certains sites ne méritant aucune protection particulière (carrières, puits...) ne se sont vu attribuer aucun degré de protection. À ces degrés de protection correspondent des prescriptions, étudiées pour qu'elles ne soient pas trop contraignantes par rapport à la gestion sylvicole. En général, tous les sites requièrent au moins celles-ci : « *Proscrire le passage d'engins mécanisés sur le site et dans un périmètre de 10 m autour des structures. Éviter de laisser se développer des arbres de gros diamètre sur les structures* ». Cependant des prescriptions plus spécifiques ont pu être émises pour certains sites en fonction de leur nature et de leur degré de protection. Ainsi, il a été préconisé sur quelques sites de débroussailler (sites mis en valeur pour le public), d'enlever des arbres (qui menaçaient de renverser ou de bouleverser un menhir ou un dolmen) ou au contraire d'en maintenir d'autres (hêtres ou

point de vue

L'aménagement forestier constitue le seul document forestier, qui à partir d'un ensemble d'analyses, de synthèses et de choix, détermine les actions à mener, pour une période à venir. L'étude des documents d'aménagement précédents m'a permis de constater qu'il n'était fait aucune mention du patrimoine archéologique de la forêt de Floranges. Le rôle social de la forêt n'existait pas ou peu et le seul objectif de l'aménagement consistait essentiellement à « régler » les coupes et optimiser le potentiel bois. De nos jours, l'aménagement intègre le rôle « multifonctionnel » de la forêt ainsi que la prise en compte des éléments remarquables et des spécificités qui y sont présents.

Lorsque la Mission archéologie a pris contact avec moi, recherchant une forêt en Bretagne en cours d'aménagement et renfermant des vestiges archéologiques, j'étais bien loin de penser qu'elle ferait l'objet d'une étude particulièrement intéressante et entraînerait une véritable prise en compte de ces éléments dans l'aménagement. Cela m'a permis de mieux prendre conscience du devoir que nous avons à l'égard des générations futures et du rôle plus que jamais patrimonial du forestier.

Depuis, une nouvelle nécropole, renfermant une douzaine de tombelles et un tumulus, ont été retrouvés et bénéficient des mêmes protections, fixées par la Mission archéologie en relation avec le service régional d'archéologie.

Pierre-Yves CAUDAL

ONF, chef de projet aménagement unité spécialisée aménagement littoral
Agence de Rennes

chêne de gros diamètre stabilisant des levées de terre), de prévoir des couloirs de débardage spécifiques lorsqu'une exploitation aura lieu sur des sites très étendus... Ces mesures

de gestion conservatoire spécifiques (voir encadré) ont été établies au cas par cas en concertation avec le SRA, l'agent forestier et l'aménagiste.

Une carte des zones à sensibilité

Une gestion adaptée à la conservation des sites archéologiques

Plusieurs modes de gestion conservatoire peuvent être adoptés pour les sites archéologiques ; ils peuvent se classer en deux catégories : gestion « interventionniste » (entretien des sites, maintien d'espaces ouverts, cycles de rotation courts, gestion sylvicole adaptée...) ou « non-interventionniste » (îlots de vieillissement, « réserve archéologique »...). Chacun de ces modes de gestion présente des avantages mais aussi des inconvénients. Dans le premier cas, il faut pouvoir évaluer les impacts des interventions sur la biodiversité mais aussi calculer le surcoût par rapport à une gestion normale. Dans le deuxième cas, la non-intervention peut entraîner un risque plus important de chablis lors de coup de vents et des perturbations naturelles plus importantes liées au développement de la végétation et du système racinaire.

Dans le cas de Floranges, aucun site ne nécessite une gestion non-interventionniste même si dans certains cas il a été décidé de préserver certains arbres (soit parce qu'ils maintenaient des levées de terre, soit parce que la légende locale les liait au site, soit parce qu'ils forment avec le site un ensemble paysager remarquable). En général, les solutions sont à proposer au cas par cas, en fonction du site (surface, intérêt scientifique, fragilité des vestiges), de sa fréquentation, de la gestion antérieure et de la dynamique d'occupation du sol. Ces choix doivent être faits par les forestiers et les archéologues mais si possible en concertation avec d'autres spécialistes puisqu'elles peuvent avoir un impact sur la gestion forestière, le paysage et la biodiversité.

archéologique a également été établie. Ces zones correspondent aux sites pouvant s'étendre au delà de l'emprise repérée lors de la prospection (elles ne correspondent donc aucunement au degré de protection des sites).

Toutes ces informations ont ensuite été insérées dans l'aménagement de la forêt. Afin de ne pas alourdir inutilement ce document, seules les données essentielles ont été sélectionnées. Elles ont été réparties dans cinq parties spécifiques :

■ Analyse des besoins économiques et sociaux – Richesses culturelles

(Chapitre 2.8.) : cette partie présente la liste des sites historiques et archéologiques de la forêt. Elle est accompagnée d'une carte de localisation mentionnant leur degré de protection ainsi que de la carte des zones à sensibilité archéologique.

■ Programme d'action – Opérations sylvicoles : coupes (Chapitre 5.2.) : une simple phrase rappelle la présence dans la forêt de sites historiques et archéologiques dont il faudra tenir compte dans les coupes et les travaux à venir.

■ Programme d'action – Mesures concernant l'accueil du public (Chapitre 5.2.6.) : cette partie présente les équipements

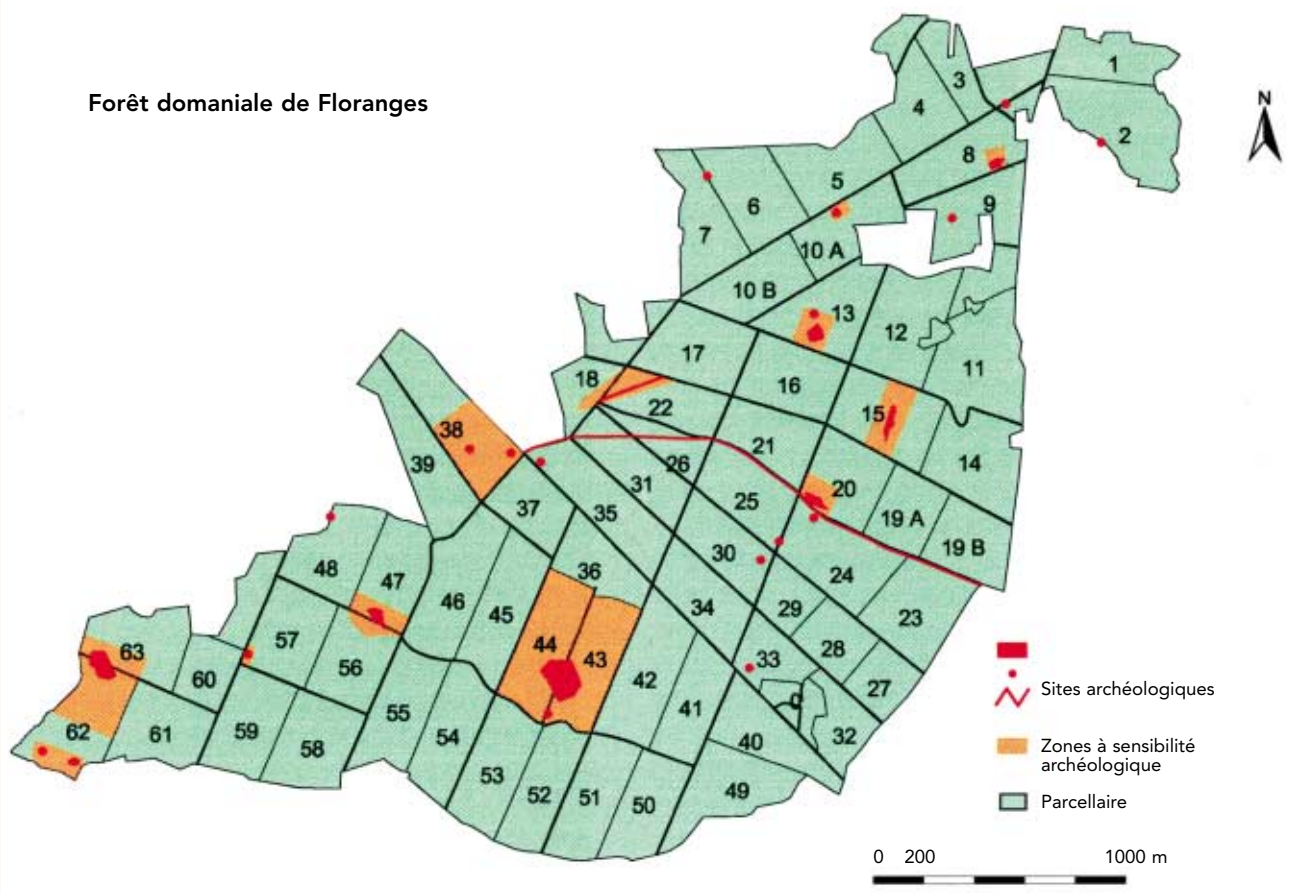
qui pourront être réalisés autour de certains sites. Effectivement, l'étude menée sur Floranges offre des perspectives de mise en valeur du patrimoine. Il est en projet de refaire la signalétique des deux sites classés Monuments Historiques et de créer un sentier de découverte pour mettre en valeur d'autres sites déjà connus du public. Ces projets, compatibles avec les moyens mis en œuvre pour la préservation des sites, se feront en collaboration avec le service régional de l'archéologie (rédaction des textes) et les collectivités locales et territoriales (financements).

■ Programme d'action – Protection

Carte des zones à sensibilité archéologique

Il est possible que certains sites s'étendent au delà des limites repérées lors de la prospection, soit parce que le terrain ne se prêtait pas à une prospection très fine (parcelles en régénération par exemple), soit parce que les structures sont dispersées sur une grande surface (nécropole composée de plusieurs tertres funéraires, menhirs dispersés...).

La carte des zones à sensibilité archéologique présente les espaces où la potentialité de découvrir de nouveaux sites ou structures est importante. Ces zones ont été délimitées, dans la mesure du possible, à partir d'éléments repérables en forêt (chemins, fossés, cours d'eau, limites de parcelle...). Elles ne requièrent aucune protection mais demandent une attention particulière lors des travaux de tous types puisque de nouvelles structures peuvent être découvertes. Si le cas se présente, il est nécessaire d'en aviser le service régional de l'archéologie.



des sites d'intérêt culturel (Chapitre 5.2.8.) : cette partie présente les mesures de gestion conservatoire qui doivent être appliquées sur les sites historiques et archéologiques. Il s'agit des prescriptions générales valables sur pratiquement l'ensemble des sites.

■ Annexe « Patrimoine historique et archéologique » : cette partie présente un descriptif succinct de chaque site, leur degré de protection et, le cas échéant, les mesures spécifiques de gestion conservatoire qu'ils requièrent. Elle comprend également quelques photos et références bibliographiques.

Les enjeux de l'archéologie forestière

Dans le cadre d'une gestion durable, la prise en compte du patrimoine naturel et la protection d'espèces floristiques ou faunistiques rares est nécessaire. Le patrimoine historique et archéologique doit l'être également. Il témoigne, autant que le patrimoine naturel, de la richesse et de la complexité des espaces forestiers. Tout comme le forestier, l'écologue, le paysagiste ou le botaniste, l'archéologue a sa place en forêt.

Un des objectifs de l'étude sur la forêt de Floranges était de proposer un exemple pouvant être adaptable aux autres aménagements lorsque les forêts présentent un fort potentiel archéologique et/ou des enjeux patrimoniaux importants. Si l'ensemble de l'étude de Floranges ne doit pas être vu comme un véritable modèle calquable pour toutes les autres forêts, certaines de ses parties (mesures de protection et de gestion conservatoire, carte des zones à sensibilité archéologique) peuvent servir de référence.

Cependant, les aménagements forestiers sont des documents susceptibles d'être consultés par le public. Or, les données archéologiques sont confidentielles. Effectivement, la diffusion de la localisation précise des sites entraîne souvent de nombreux pillages et des fouilles clandestines portant atteinte aux vestiges. D'un autre côté, les sites non mentionnés dans l'aménagement risquent de ne pas être pris en compte dans la gestion sylvicole et d'être endommagés lors de travaux forestiers. La manière d'intégrer les

point de vue

Les vestiges archéologiques constituent un élément du patrimoine historique et culturel en forêt. À ce titre, ils doivent être préservés ; c'est d'ailleurs l'une des résolutions de la conférence de Vienne pour la protection des forêts en Europe au printemps 2003. Il n'en reste pas moins que les enjeux liés à l'archéologie sont d'importance variable selon les forêts.

L'étude menée sur Floranges a été réalisée au même moment que le travail sur l'aménagement ayant abouti à la note de service 03-G-1115 du 17 juin 2003 "Cadrage pour l'Aménagement Forestier". Elle se devait de contribuer à la réflexion nationale, cela était partie intégrante de la commande aux archéologues.

Les enjeux socio-culturels en forêt de Floranges sont élevés d'après les critères pris en compte dans la note : d'une part la population résidente et surtout la capacité d'accueil touristique sont importantes, d'autre part le patrimoine est riche et comprend deux sites classés Monuments Historiques. De plus, le taux de boisement du département est faible. La réflexion sur le patrimoine archéologique est donc tout à fait conforme au cadrage de la note.

Ce test permet de faire plusieurs constats :

■ un contact systématique avec le SRA en début d'aménagement permet une évaluation rapide de l'enjeu archéologique, dans toutes les forêts.

■ Des forestiers sensibilisés sont à l'origine de nombreuses découvertes dans le domaine archéologique du fait de leur connaissance du terrain, sans investigations spécifiques. Une expertise archéologique reste bien entendu nécessaire pour confirmer et évaluer le site. La définition d'une zone de sensibilité archéologique est aussi du domaine de compétence des archéologues.

■ Les prescriptions nécessaires à la préservation des vestiges sont, en règle générale, tout à fait compatibles avec la gestion. Il s'agit surtout de précautions qui s'intègrent facilement dans l'organisation des coupes et des travaux. Le risque de dégradation le plus important est lié à l'ignorance. Là encore, la meilleure prévention est assurée par la mention dans l'aménagement des éléments remarquables du patrimoine archéologique qui, de ce fait seront connus du gestionnaire, y compris des nouveaux arrivants.

■ Ce travail de base, en initiant des contacts nouveaux, peut faire émerger, sur certains sites, des projets de valorisation d'un patrimoine culturel méconnu, mais porteur d'identité locale, auxquels les collectivités sont sensibles.

Anne-Marie GRANET

ONF, chargée de mission fonctions sociales de la forêt
direction technique

données archéologiques dans l'aménagement doit donc être étudiée à la fois par les forestiers et par les archéologues des services régionaux d'archéologie.

Par ailleurs, les réflexions sur la protection du patrimoine archéologique doivent préférentiellement associer d'autres spécialistes (paysagistes, botanistes, écologues...), notamment en ce qui concerne la gestion conservatoire à mettre en place.

Les enjeux de l'archéologie forestière sont multiples et ils dépassent largement les questions d'inventaire et de protection des sites. Il y a tout d'abord des enjeux dans le cadre d'une meilleure connaissance de la forêt à travers son his-

toire et son patrimoine ainsi que des enjeux liés aux recherches récentes faites sur l'impact des occupations anciennes du sol sur la biodiversité forestière, la dynamique du paysage et les critères d'ancienneté de la forêt. Plusieurs études récentes ou en cours montrent bien que le patrimoine naturel et le patrimoine culturel sont intimement liés. Enfin il ne faut pas oublier d'éventuels enjeux financiers dans la perspective de prestations pour l'étude et la valorisation du patrimoine historique et archéologique.

Cécile DARDIGNAC

Guillaume BÉNAILY

Thomas VIGNEAU

ONF, Mission archéologie
mission.archeologie@onf.fr